

## **Proposition de méthodologie et de calendrier en vue de l'élaboration de mesures prioritaires en matière d'hébergement et d'accès au logement pour l'Île-de-France**

**Paris, le 19 juillet 2012**

En date du 5 juillet 2012, Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement a missionné Monsieur Alain Regnier, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au Logement des personnes sans abri ou mal logées (DIHAL) pour élaborer, en lien étroit avec le préfet de la région Île-de-France et le directeur de la DRIHL, des mesures prioritaires au regard de la situation particulière de l'Île-de-France en matière d'hébergement et d'accès au logement.

Ces mesures doivent, selon la lettre de mission de la ministre, au regard de la situation spécifique de l'Île-de-France permettre :

- d'accélérer la mise en synergie de tous les opérateurs assurant les missions du SIAO en Ile de France
- redéfinir la place du Samu Social de Paris
- examiner les conditions de développement d'une offre en hébergement et logement accompagné et d'amélioration de l'accès au logement
- proposer des réponses spécifiques pour les jeunes les plus fragiles en mobilisant l'ensemble des acteurs

Ces mesures prioritaires pour l'Île-de-France s'inscrivent dans le cadre d'un processus de concertation plus global mené par le DIHAL sur le plan national afin de renouer le dialogue avec les partenaires associatifs, établir un état des lieux partagé des acquis et des besoins restant à couvrir, tant au niveau national que territorial et de redéfinir un cadre commun d'actions. Dès lors, il s'agit d'inscrire l'Île-de-France dans les priorités nationales tout en prenant en compte sa spécificité.

Une note de proposition à la ministre est attendue fin juillet.

### **1- Une réunion de lancement du volet régional de la mission de la DIHAL le 19 juillet 2012**

Depuis début 2012, l'Île-de-France travaille à la rénovation de la gouvernance des sujets liés à l'hébergement et l'accès au logement avec la mise en place:

- **d'un comité régional de la refondation** réunissant les fédérations du champ de l'hébergement, du logement d'insertion, du logement, le comité consultatif régional des personnes accueillies, les collectifs de travailleurs sociaux
- **d'une commission dédiée à l'accès au logement créée** au sein du comité régional de l'habitat (CRH) chargée en lien avec les collectivités locales d'identifier les leviers d'articulation entre la politique de l'hébergement et du logement

Ces instances sont alimentées dans leurs travaux par l'existence :

- **du comité de coordination opérationnelle des SIAO franciliens** piloté par la DRIHL
- les réflexions menées avec l'appui de l'ANSA dans le cadre de l'**appel à candidature territoire pilote** qui a pour objectif d'accompagner la mise en place d'une politique intégrée de l'hébergement et du logement en mobilisant plus particulièrement les axes formation des différents acteurs concernés.

**L'ensemble de ces travaux met en évidence la nécessité d'une complémentarité des politiques sociales ainsi que d'une plus forte articulation des acteurs concernés tant associatifs, élus, services de l'État, travailleurs sociaux et usagers;**

## **2 – Une première identification de mesures soumises à la concertation d'ici à fin juillet**

Une première identification de mesures sera proposée conjointement par le délégué interministériel à l'hébergement et l'accès au logement et le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris dès la fin du mois de juillet.

Ces mesures seront alimentées par les échanges résultant de la réunion du 19 juillet et des **contributions écrites que les participants voudront adresser sous le double timbre DIHAL et préfecture de région/DRIHL**, aux adresses électroniques ci-dessous:

contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr

sahi.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr

En coordination avec les entretiens bilatéraux menés par le délégué interministériel dans le cadre de sa mission nationale, des entretiens bilatéraux pourront être organisés de façon spécifique à l'Île-de-France début septembre pour approfondir et développer les premières mesures identifiées fin juillet.

## **3– Une déclinaison opérationnelle des mesures retenues (automne 2012)**

- par l'approfondissement d'actions ou méthodes de travail d'ores et déjà engagées
- par l'initiation de réflexions sur des sujets dont les déclinaisons opérationnelles de mise en œuvre sont aujourd'hui moins abouties ;

## **4- Un suivi formalisé des propositions**

La mise en œuvre de ce présent plan a vocation à **s'appuyer sur le comité régional de l'habitat (CRH) élargi à certains acteurs tels que :**

- les partenaires œuvrant dans le domaine de la santé, de la justice, de l'accès aux droits, l'asile soit l'ARS, la DRJSCS, l'OFII, l'administration pénitentiaire, la Délégation aux Droits des Femmes
- des opérateurs comme le Samu social de Paris, le GIP-HIS
- les usagers avec le CCRPA
- les travailleurs sociaux
- l'union régionale des CCAS
- l'association des maires d'Île-de-France

